

Le temps des diplômés

Rétrograde, le Grand Conseil zurichois, a refusé la possibilité d'entreprendre des études universitaires à des candidats sans diplôme de maturité. Un député agrarien, à l'appui de son refus, n'a-t-il pas mentionné le cas de Gottfried Keller qui, sans diplôme, est néanmoins devenu chancelier cantonal!

Plus prosaïquement, le gouvernement s'est réfugié derrière le nombre croissant d'étudiants titulaires de maturité, donc ayant droit à entrer à l'Université, et à la difficulté présente de faire face à cet afflux.

La nécessité d'une meilleure formation, le rôle de la matière grise dans l'économie suisse, sont des vérités inlassablement martelées dans tous les discours officiels. Mais les cantons universitaires, à l'exception de Genève, continuent de faire passer les adultes désireux d'entreprendre des études sous le joug de la maturité, épreuve totalement inadaptée pour cette classe d'âge.

PARTICIPATION AU CONSEIL FÉDÉRAL

Après le 12 février pas de scission, mais...

Participation socialiste au Conseil fédéral: quelques contributions à une réflexion indispensable et cruciale (suite).

Il n'est certainement pas hasardeux de prévoir qu'il n'y aura pas scission du Parti socialiste suisse (PSS) après le congrès du 12 février. En revanche, une lente décomposition de l'organisation doit être

envisagée sur le plan des structures. Combien de sections vivent en état de semi-sommeil, actuellement déjà?

Sur le plan politique, un repli, plus accentué que jusqu'ici, se produira sur des positions cantonales et communales plus proches des préoccupations des militants et plus valorisantes à court terme. Quant aux questions de politique fédérale, elles sont trop difficiles à populariser et elles resteront le champ d'activité privilégié de quelques responsables, dont les députés aux Chambres fédérales en fonction jusqu'en 1987 et qui, en cas de contestation, feront valoir qu'ils ont été élus dans des conditions où le retrait du Conseil fédéral n'était pas envisagé.

Les militants, eux, appelés à fournir toujours plus de travail et à toujours davantage s'exposer dans une ambiance plutôt hostile, seront tentés de se décharger d'une partie de leur fardeau sur les épaules d'«agitateurs» plus disciplinés, mieux motivés et prêts à prendre toujours plus de responsabilités dans la lutte pour un autre «pouvoir populaire». Cela se produira en tout cas dans les sections les plus fragiles.

Les organisations de masse (syndicats, par exemple), privées d'un relais direct avec les services

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Merci d'avance!

Quel soulagement pour l'administration du journal si, en cette fin du mois de janvier, vous vérifiez que votre abonnement est bien renouvelé pour l'année en cours! Il n'y a rien de plus fastidieux, gênant et long que les «rappels». Merci d'avance.

NB. Si d'aventure, vous ne pouviez mettre la main sur le bulletin vert encarté dans DP à la fin du mois de novembre dernier, toutes les indications utiles sont portées ci-contre...

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 715 26 janvier 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

20 ANS

715

PARTICIPATION (suite)

Après le 12 février, pas de scission, mais...

administratifs bernois, chercheront de nouvelles voies pour faire valoir leurs avis «à Berne».

Et les personnalités qui, sans être marginales, bénéficiaient de la présence socialiste au Conseil fédéral pour trouver un écho à l'expression de solutions originales, ces personnalités-là se sentiront orphelines et, faute de mieux, renonceront à réagir au conformisme ambiant pour ne pas sombrer dans un verbalisme débile.

Le parti socialiste, après avoir bénéficié temporairement d'une couverture exceptionnelle de son activité par les médias, sans en profiter pour populariser son projet de société et ses propositions soumises au verdict des électeurs à court terme, envisagera, lui, soit une modification, indispensable, de ses structures — ce qui l'occupera pendant de nombreux mois — soit un activisme forcené qui nous ramène au point de départ de cet article.

Et si j'avais tort?

C. F. P.

Sortir, les yeux ouverts

Le coup du 7 décembre oblige les socialistes à réagir s'ils veulent rester crédibles. Simultanément, le retrait du Conseil fédéral est gros du risque de faire basculer le parti dans l'irréalisme et l'irresponsabilité. Car une décision de cette nature peut avoir des effets pervers bien différents de l'objectif recherché.

Sur l'évaluation de l'action du parti: le retrait «dans les circonstances actuelles» prôné par la direction du parti se veut cohérent avec la ligne suivie jusqu'à présent. Ce sont les conditions qui ont changé, pas les socialistes. Mais, une fois la déci-

sion prise, quelle peut être la pénétration dans les esprits d'un tel raisonnement, nuancé et complexe, face à la terrible efficacité du «participation, piège à cons» à la sauce Ziegler-Masnata?

Sur la direction du parti: ce ne serait pas la première fois que les promoteurs d'un changement s'en trouvent être les premières victimes, débordés par plus radicaux qu'eux.

Sur l'orientation du parti, surtout: débarrassé, sur le plan fédéral, du souci de gouverner, le parti ne va-t-il pas s'enfermer dans un système clos de critique et de surenchère, se «shootant» à l'éther grisant de l'idéologie pure et dure?

Tels sont certains des écueils que les partisans du

retrait doivent chercher à éviter. Faire de l'opposition dans un système politique qui ignore l'alternance au pouvoir, rassembler de nouvelles coalitions avec des mouvements qui pour l'essentiel récuse la politique partisane ne va pas sans un pragmatisme, une modestie qui ne sont pas les caractéristiques dominantes des socialistes.

Mais à l'inverse les partisans du maintien au Conseil fédéral feraient bien de réfléchir aux mesures d'accompagnement propres à ne pas désespérer Billancourt (ou plutôt, dans le contexte du PS, la nouvelle génération). Si le retrait est incontestablement le début d'un nouveau chapitre, son refus ne devrait pas être la fin du livre.

F. B.

LE PS, PARTI D'OPPOSITION

La question de confiance (en soi)

Les politico-sociologues déconseillent plus ou moins ouvertement aux socialistes de quitter le Conseil fédéral: manque de confiance dans les institutions, jugées inaptées au changement. Les journalistes suivent avec une curiosité pleine de scepticisme le spectaculaire happening mis en scène depuis le 7 décembre: manque de confiance dans les acteurs principaux, et plus encore dans les grands chœurs de la base. Beaucoup de syndicalistes préfèrent d'instinct rester dans la place pour y préserver les acquis: méfiance à l'égard des «politiques», toujours tentés par l'aventure. Nombre de militants, et plus encore de mandataires socialistes, redoutent d'avoir à faire la preuve d'une aptitude à la différence: manque de confiance en eux-mêmes.

Au-delà de toutes ces craintes, de tous ces espoirs non cultivés par peur de la déception, il y a un sentiment général — celui qu'il pourrait (enfin) se passer quelque chose dans la tranquille Helvétie — et, chez les socialistes, une fierté légitime: celle d'avoir

osé ouvrir, et de mener présentement, le plus vaste débat politique de ces vingt dernières années. Il faut remonter à la première initiative Schwarzenbach pour retrouver un thème aussi présent dans les conversations et une aussi faible proportion d'indifférents dans l'opinion publique.

Au sein du PS, une certitude se fait jour: pour le parti, il n'y a pas de solution idéale, il faut choisir la meilleure des moins bonnes. En ce sens, l'assaut final du 7 décembre, porté par les bourgeois après une série d'attaques sur différents fronts, a effectivement réussi. Tellement bien réussi même que, par un effet de dominos hérité de l'ère de la concordance, le choc déstabilisateur va secouer de proche en proche tous les partis encore qualifiés de gouvernementaux. A lire le futur ancien président du Parti radical suisse, M. Yann Richter, le risque vaut d'être pris, et le PRD n'entrera pas en négociation pour l'éviter (voir son interview dans l'«Illustré» du 18.1.1984).

Ainsi rejeté, le PS n'a pas le choix: sa place est dans l'opposition. Mais quelle opposition? Du genre larvé, comme jusqu'ici, avec un soutien occasionnel aux propositions gouvernementales?

Ou du genre plus affirmé, sans plus d'égards à prendre envers les deux socialistes siégeant au Conseil fédéral?

Quant au fond, la réponse donnée à cette double question n'aura en principe pas d'effet. Aussi bien, les députés socialistes élus le 23 octobre dernier l'ont été sur la base d'un programme précis pour la législature («Objectifs 1983-1987»), dont le contenu fixe les axes d'une politique d'opposition dans les quatre grands domaines prioritaires: emploi, environnement, politique sociale et solidarité internationale. A une ou deux exceptions près, qui sont d'ailleurs des cas limites (garantie contre les risques à l'innovation pour les PME, adhésion à l'ONU), le programme de législature du PSS ne contient aucune proposition susceptible de recevoir l'appui du Conseil fédéral.

SOCIAL: SOCIALISTES EN FLÈCHE ET SOLITAIRES

Prenons l'exemple du «social»! En matière d'AVS, les socialistes demandent tout ce que la dixième révision va refuser (flexibilité de l'âge d'ouverture du droit à la rente, calcul séparé de la rente de la femme mariée, etc.).

Dans le domaine de l'assurance maladie et accidents, les socialistes s'accrochent à des revendications que la révision en cours ne satisfera pas du tout (assurance obligatoire, financement analogue à celui de l'AVS, congé parental, etc.).

Idem pour la protection des locataires (les socialistes soutiennent l'initiative pendante, que le Conseil fédéral veut bien entendu rejeter en lui opposant un maigre contre-projet).

Pour ne rien dire des autres objectifs socialistes qui vont tous très largement au-delà des éventuelles bonnes intentions gouvernementales (droits des patients, régime de l'assurance-invalidité, large application des dispositions de l'assurance-chômage).

Et il en va de même, répétons-le, dans les autres secteurs prioritaires des interventions socialistes

ces prochaines années. Une simple comparaison des «Objectifs 1983-1987» du PSS et des «Grandes lignes» du Conseil fédéral pour la même législature suffit à démontrer que sur le fond, le parti socialiste se trouve bel et bien dans l'opposition au niveau fédéral; ses mandataires ont donc à mener une politique correspondante, dont on connaît d'ailleurs les axes et les thèmes.

LE POIDS DE LA PRATIQUE

Dès lors toute la question, somme toute formelle, est de savoir dans quelles conditions pratiques, cette politique d'opposition sera menée: avec ou sans représentants au Conseil fédéral.

Que peuvent obtenir Pierre Aubert et Otto Stich de leurs cinq collègues, compte tenu des rapports de forces politiques dans le pays et surtout de la configuration personnelle du Conseil fédéral élu pour quatre ans le 7 décembre dernier? C'est finalement de la réponse à cette question d'appréciation que dépendra la décision du Congrès extraordinaire du PSS des 11/12 février. D'ici là, avec l'aide de leurs collègues, les deux socialistes élus au Conseil fédéral chercheront tout naturellement moins à convaincre par la parole qu'à multiplier les «preuves par l'acte». Pierre Aubert a déjà le voyage de Stockholm à son actif et Otto Stich a opportunément ressorti le dossier de la durée du travail des fonctionnaires que Willi Ritschard avait fait préparer, sans doute en vue de le présenter lui-même avant son départ.

L'EFFORT INDISPENSABLE

En tout état de cause, le fait que nous n'ayions pas en Suisse de tradition de l'opposition ne doit pas effrayer les socialistes comme un obstacle insurmontable. Le PSS est parfaitement outillé au niveau du programme voté à Lugano et des objectifs pour la législature en cours, pour mener une politique d'opposition. Pour les personnes, la con-

duite d'une action différente, en l'absence de ces «pères de la nation», dont la force symbolique et la valeur de référence demeurent immenses, implique(ra)it un effort assez considérable de renouvellement et d'imagination — autant dire un engagement fortement accru, intensifié à tous les niveaux du parti socialiste. Reste à savoir si les socialistes sont capables de cet effort. Telle est la question de confiance (en soi), posée à chaque membre, militant et mandataire, dans le vaste débat déclenché par le choc finalement salutaire du 7 décembre 1983.

Y. J.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Et le personnel politique?

On dit que la magistrature politique s'apprend sans apprentissage certifié. L'activité professionnelle, le militantisme dans un parti, l'échelon communal constituerait à eux seuls une formation «sur le tas».

En un sens, il est bon, en effet, qu'il n'y ait pas de «cursus honorum» obligatoire. L'expérience montre, aussi, que la diversité professionnelle qui mêle dans un collègue l'entrepreneur, le paysan, le juriste, l'enseignant, est aussi utile que le panachage politique.

Il n'en demeure pas moins que la préparation et le recrutement de cadres politiques est une des tâches essentielles des partis.

Or ce qui frappe, c'est que ce recrutement est en baisse. Démonstration en est donnée par l'élection complémentaire vaudoise (au Conseil d'Etat). Significatif tout de même que le parti radical offre un choix aussi étroit, que le parti radical lausannois n'ait pas un homme ou une femme à mettre sur les rangs. Les élections nationales avaient déjà fait constater cet effacement lausannois.

Y a-t-il désaffection de la vie publique? Le sujet est d'importance et les symptômes à surveiller. A. G.

Service civil: le fumigène du DMF

Voyez-vous cela! A peine un mois avant la votation populaire sur l'initiative «pour un authentique service civil basé sur la preuve par l'acte», le Département militaire fédéral, par la voix de son nouveau responsable, Delamuraz, s'avise du triste sort carcéral réservé aux «objecteurs authentiques». Et le jour même du lancement national de la campagne pour l'initiative (comme par hasard!), il annonce au bon peuple ému que la création d'une commission s'impose! Sa mission: étudier le remplacement de la peine d'emprisonnement ou d'arrêts à laquelle sont condamnés les objecteurs par une nouvelle forme de traitement. Le rapport «ad hoc» est attendu pour la fin du mois de juin prochain...

Divine surprise: il y a des décennies que le scandale dure, sans un murmure sous les casquettes à galon(s); et voici qu'en cette heureuse année 1984, il percera comme une volonté de changement

(minime: la condamnation demeurerait de toute façon) au DMF!

Trop beau pour être vrai: le DMF brouille les pistes, essaie de récupérer dans le camp du «statu quo» les citoyens-soldats pas tout à fait convaincus par le texte de l'initiative mais tentés par un «oui» de bonne volonté; et comme il n'est pas très malin, il mitonne en catastrophe le fameux coup du contre-projet, mais masqué en rapport de commission livrable trois mois après la votation! Manœuvre de diversion à la limite de la démocratie et, qui plus est, bâclée: les membres de la commission bidon n'ont été avertis que vendredi pour samedi de leur participation à cette fête du fumigène militaro-juridique, au point que certains d'entre eux n'ont pas eu le temps d'accepter leur désignation avant qu'elle soit annoncée à la presse (le théologien bâlois Heinrich Ott s'est d'ores et déjà retiré).

Où le DMF prend les cochons de votants pour des imbéciles.

Pour le reste, si vous en avez le loisir, d'ici au 26 février, faites-vous une idée sur le terrain de la

parodie de justice à laquelle donnent lieu les séances (publiques) des tribunaux militaires où sont déséquées les consciences des objecteurs! Voici quelques rendez-vous utiles; ce sont les dix audiences prévues en Suisse romande jusqu'au vote; on vous les donne avec le maximum de précisions reçues, la transparence n'étant, comme on sait, pas le propre de ces tribunaux-là:

- 1.2 08 h. 30 Pully, Prieuré (salle des Vignérons)
- 2.2 10 h. 00 Neuchâtel, Château (salle des Etats)
- 2.2 11 h. 00 Martigny (Hôtel de Ville?)
- 3.2 08 h. 30 Cully, Hôtel de Ville
- 7.2 matin Pully, Prieuré
- 10.2 matin Genève, Mairie de Lancy
- 16.2 matin Yverdon, Hôtel de Ville
- 16.2 matin Cully, Hôtel de Ville (tribunal d'appel)
- 23.2 09 h. 45 Morges, Hôtel de Ville (salle des Pas Perdus)
- 23.2 matin Cully, Hôtel de Ville (tribunal d'appel)

TOUT VA BIEN

Lex Furgler: odeur de moisi à Genève

La pression monte au bout du lac Léman. Depuis un peu plus d'un an, trois affaires ont été portées à la connaissance du public — 21, quai du Mont-Blanc, World Trade Center, Les Tulipiers — trois affaires où l'application de la loi Furgler — qui restreint l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger — semble avoir connu de bien curieuses faiblesses.

Plus d'un an aussi que le conseiller d'Etat Borner, responsable de l'application de cette loi à Genève, affirme avec sang-froid, mais sans la moindre

preuve, que tout est en ordre; pour finalement, sous la pression de questions de plus en plus précises, se retrancher derrière l'action de la justice, saisie en dernier ressort.

Disons-le tout net. Le radical Borner, par son attitude arrogante et ses propos dilatoires, se moque du Grand Conseil et de la presse — toute question pertinente sur ces questions lui est intolérable, toute enquête serrée frise la calomnie — et en définitive de l'opinion publique. Par les pressions qu'il tente d'exercer et les sanctions qu'il a prises à l'égard de deux de ses fonctionnaires, il porte gravement atteinte à l'intérêt public, à savoir l'intérêt des citoyens à ce que les lois soient appliquées par l'administration avec conscience et efficacité.

Reprenons en détail.

Un parlement croupion. Le gouvernement gene-

vois, il est vrai, n'a jamais montré un empressement particulier à appliquer la législation fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers. Malgré les prescriptions de la Confédération, introduites en 1961, il continue de faire des transactions immobilières avec les étrangers, une des pierres d'angle de sa politique économique, en parfait accord avec les intérêts des milieux immobiliers de la place.

L'AVERTISSEMENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

A tel point que le Conseil fédéral, dans son «message» aux Chambres du 27 octobre 1972, se permet de souligner la pratique illégale du canton de Genève.

Lorsqu'en 1977, le Grand Conseil genevois

exprime son opposition aux propositions d'assouplissement émises par le Conseil d'Etat à l'occasion de la prorogation de la législation fédérale, l'Exécutif cantonal se garde bien d'en faire part à Berne... Deux ans plus tard, le Grand Conseil réitère ses réticences à l'égard de l'Exécutif, mais le projet de résolution, alors déposé, dort encore dans les dossiers d'une commission parlementaire.

En décembre 1982, répondant à une interpellation d'un député sur l'affaire quai du Mont-Blanc, Borner n'hésite pas à calomnier son interlocuteur en affirmant que la réplique que ce dernier s'apprête à lui donner, sera en fait dictée par les deux fonctionnaires dont lui, Borner, s'est débarrassé.

Etrange passivité d'un parlement qui, dans ce domaine, se contente de demi-mesures et abdique toute fonction de contrôle.

Etrange passivité de Vigilance, si prompt à proclamer qu'il faut savoir rester prince dans sa ville et qui jamais n'a posé la moindre question sur ce sujet! Freiné peut-être par son chef de file, M^e Schlaepfer, grand brasseur d'affaires internationales, que n'ont jamais rebuté les étrangers fortunés.

HOMMAGE AU «COURRIER»

Une presse assoupie. Il faut rendre hommage ici au journal «Le Courrier», quotidien catholique, et à son rédacteur Alain Dupraz qui, dès l'automne 1982, a couvert l'événement avec constance, se faisant l'écho d'interrogations légitimes face à l'imbroglio des affaires et à la légèreté de Borner. Et ce, malgré la convocation de l'éditeur par le chef du Département de l'économie publique, malgré la demande de ce même Borner, intervenant pour que le journaliste curieux soit dessaisi du dossier, malgré la décision de Borner de couper court à tout contact avec ce dernier.

Mais ailleurs, quel désert! La «Tribune de Genève» et le «Journal de Genève» ont bien fait

un effort, au début. Puis le silence, ou presque; plus d'enquêtes, plus de questions. A croire qu'une main invisible pesait sur la direction de ces quotidiens.

A «La Suisse» enfin, ça n'a pas bardé du tout dans cette affaire. Le quotidien du matin s'est mué pour l'occasion en feuille d'avis officiels. Discretion et voix de son maître. Un exemple?

FERMETÉ ZURICHOISE

Le 24 août 1983, la «Weltwoche» de Zurich révèle dans le détail l'affaire du World Trade Center, un immeuble construit en droit de superficie sur un terrain de l'Etat, en violation probable de la loi Furgler. Deux jours plus tard, «La Suisse», sans souffler mot de cette enquête, annonce fièrement que Borner enquête et qu'il pourrait déposer plainte prochainement. Or les deux juristes du département concerné, l'un licencié, l'autre déplacé, avaient informé leur supérieur de cette affaire depuis plus d'une année. Sans effet.

La «Weltwoche» en effet a pris le relais. Devant l'indigence de la presse genevoise, elle aurait tort de se gêner. Ce qui n'est pas du goût d'Alain Borner. Il somme l'hebdomadaire alémanique de lui livrer des informations complémentaires et le rend attentif aux conséquences pénales d'un refus, puis, par l'intermédiaire de son avocat, menace d'une plainte en diffamation.

C'est les rôles inversés: le département genevois ne fait pas son travail et c'est à la presse d'étayer les soupçons que seule l'administration a le pouvoir de confirmer ou de dissiper. La «Weltwoche» n'entre pas en matière, estimant à juste titre que c'est au magistrat genevois à faire toute la lumière.

UN COUP PORTÉ À LA FONCTION PUBLIQUE

Des fonctionnaires aux ordres. C'est le but de Borner et du Conseil d'Etat qui le soutient (comme la corde le pendu?). Et c'est probablement, à terme,

l'aspect le plus grave de ces affaires. Si des fonctionnaires compétents, motivés, qui refusent de baisser les bras devant les gros bonnets de l'immobilier, sont remerciés pour services trop loyaux, c'est toute la fonction publique qui en pâtit. Porte ouverte à l'alignement, au conformisme, aux arrangements, aux inégalités de traitement. Quand un fonctionnaire se révèle être par trop incompetent, il arrive parfois qu'on le détache pour des missions où il ne fera pas trop de dégâts. A Genève, quand le travail est trop bien fait, on licencie.

Dans l'affaire quai du Mont-Blanc, M. Borner s'est contenté de déclarations sur l'honneur pour conclure à l'innocence des protagonistes mis en cause. C'est insuffisant: la loi impose que l'autorité vérifie les allégations et obtienne des preuves.

Pour Borner, c'est «chercher les poux dans la paille». Or ce travail de fourmi est la seule méthode qui offre quelque chance de mettre à jour les montages juridico-économiques des financiers de haut vol, imaginés pour détourner la loi.

AU-DELÀ DU SUPPORTABLE

Cela, M. Borner ne veut pas le comprendre. Comme il ne veut pas comprendre que la colère gronde à Genève. Tout va bien, répète-t-il alentour, alors que l'odeur de moisi que répandent ces affaires ne peut que réjouir les xénophobes en attente de récolter leurs dividendes politiques.

Pour l'heure, ces «tout va bien» ont abouti entre les mains de la justice. Peu pressé de faire examiner par le pouvoir judiciaire les soupçons de violation de la loi, M. Borner dépose plainte sur plainte contre ses anciens collaborateurs, pour violation du secret de fonction. Le degré d'incompétence et le manque de sens politique ont dépassé la limite du supportable. Le départ du magistrat radical serait le plus grand service qu'il ait rendu à la République.

DP au secours de Jean-Paul II...

(...) J'ai pris connaissance avec stupéfaction de votre article (DP 710) intitulé «Un évêque à Genève — le temps des passions».

Sans aucune «passion», mais avec la fermeté d'un agnostique de toujours, je tiens à vous exprimer mon vif désaccord avec votre collaborateur qui me paraît passer totalement à côté de la question. Son article aurait sa place, à la rigueur, dans la «Liberté» de Fribourg ou dans la presse «la plus réactionnaire» de l'Eglise catholique, pour paraphraser votre article. Votre rédacteur perd en effet de vue, ou omet de mentionner, notamment, ce qui suit:

1. Il existe déjà un évêque de «Fribourg, Lausanne et Genève» et il est difficile de voir quel désagrément majeur la communauté catholique aurait subi de ce chef.

2. Le motif invoqué pour avoir un évêque à Genève ne résiste pas à l'examen: à qui ferait-on croire que les «difficultés d'administration» d'un diocèse comprenant trois cantons soient insurmontables à notre époque?

3. On peut en trouver une preuve supplémentaire, et accessoire, dans le fait qu'il n'est pas proposé de créer aussi un évêché à Lausanne, et que la population catholique de Fribourg et de Vaud, mise ensemble, resterait nettement plus nombreuse que celle de Genève.

4. Au surplus, les statistiques invoquées ne sont en rien décisives: elles sont même très contestables en soi. On sait que l'origine cantonale (du reste peu significative) est souvent tenue pour impliquer une appartenance confessionnelle (par exemple pour les Fribourgeois et les Valaisans). En outre, est-il sérieux d'englober des étrangers, comme les Espagnols, par exemple, dans la population «catholique», alors qu'un nombre non négligeable d'entre eux s'est établi à Genève — déjà sous Franco —

aussi pour échapper à la pression (très peu «œcuménique») de l'Eglise espagnole?

5. Il est tout à fait faux que la discussion «concerne la seule structure de l'Eglise catholique». Politiquement, juridiquement (cf. l'article 50 de la Constitution fédérale), psychologiquement, cette discussion concerne l'ensemble des citoyens genevois — dont une large part — peut-être la majorité — ne se sent liée ni à l'Eglise catholique, ni à l'Eglise protestante. On aurait souhaité que votre collaborateur dans son «ahurissante prise de position» (pour le citer à nouveau) ne les oublie pas.

6. Beaucoup de ces citoyens, agnostiques ou chrétiens, restent attachés à la tradition historique liée à la Réforme. Or, comme disait Pierre Ceresole — que j'ai bien connu — «La Réforme nous a tout de même apporté beaucoup!»

7. Pensez-vous vraiment que l'initiative des évêques suisses (erreur politique majeure aux yeux d'un certain nombre d'entre nous) répondait à une nécessité quelconque et croyez-vous que ses seuls et principaux motifs soient ou la détresse des catholiques genevois ou des difficultés d'administration

du diocèse? N'est-il pas permis de se demander si l'occasion n'a pas paru bonne de «réparer un accident de l'histoire», selon l'éloquente formule de Rome, et de tirer parti du nom de Genève et de son prestige international?

8. Tout en respectant les efforts de collaboration interconfessionnelle que vous signalez, on peut diverger d'avis sur le sens de l'œcuménisme, vu de Rome ou vu de Genève; on peut aussi se demander si un véritable œcuménisme n'aurait pas dû conduire les évêques suisses — dont on connaît par ailleurs la subtilité d'esprit lorsqu'ils le veulent bien — à s'abstenir d'une proposition manifestement propre à «faire des dégâts»?

9. Enfin est-il réaliste, et même correct, de la part de votre rédacteur de passer totalement sous silence l'histoire politique de ce dernier siècle et, de plus, ce petit «détail» que constitue l'existence de liens entre les évêques et le Vatican?

Concluons: «Domaine Public» volant au secours de l'Eglise de Jean-Paul II — ce grand homme de gauche, comme chacun sait — on aura véritablement tout vu!

Jean-Flavien Lalive.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Vous avez dit «libre choix»?

Un peu ahuri, tout de même, en feuilletant le dossier établi par Amnesty International en vue de la votation de février prochain sur «un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte», et en lisant dans les journaux les différentes prises de position des différents partis, de voir répétée encore et encore l'objection suivante: instituer ce service civil reviendrait à introduire «le libre choix»!

Or je lis dans le projet de loi ceci:

«La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 18 bis (nouveau).

1. Celui qui refuse le service militaire en est libéré

s'il accomplit un service civil. *La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé* (c'est moi qui souligne).»

Une fois et demie, soit en gros dix-huit mois, puis-que école de recrues et cours de répétition compris, le citoyen fait chez nous à peu près douze mois de service.

Voilà qui est clair.

Alors:

— ou bien les mots n'ont pas de sens;

— ou bien ces messieurs ne savent pas lire (ce qui ne surprendrait pas trop le maître d'école que je suis);

— ou bien ces messieurs sont de mauvaise foi.

Car enfin, si l'on veut à tout prix jouer sur les mots et dire que celui qui se trouve placé devant l'alternative suivante: d'un côté douze mois et de l'autre

dix-huit mois; si l'on veut prétendre que celui-ci a *le libre choix* (!) — alors il faut reconnaître que le libre choix existe *aussi* dans l'actuel système!

L'objecteur peut en effet choisir «librement» entre accomplir son service en faisant violence à ses convictions et faire un certain nombre de mois de prison! J'ai montré dans un précédent article que le petit malin, le tire-au-flanc conscient et organisé, neuf fois sur dix trouve avantage à choisir la prison, généralement moins longue et souvent moins pénible. Et que s'il ne fait pas ce calcul très simple, c'est que vraisemblablement il sait qu'il a de fortes chances de se faire dispenser d'une manière ou d'une autre!

Qu'on cesse donc de nous rebattre les oreilles avec *le libre choix*: je resterai poli et dirai que c'est une contre-vérité...

* * *

Erreur à rectifier!

A la fin de l'année passée, je m'en prenais à la *Gazette de Lausanne / Journal de Genève*, à propos d'articles publiés un samedi, l'un qui s'en prenait à M^{me} Billeter et à l'une des expositions du Musée cantonal de Lausanne, supposée avoir un coloris politique suspect; l'autre aux pacifistes allemands, et à l'Eglise luthérienne, et à Luther lui-même — ce qui m'amenait à déplorer que l'ancienne «Gazette du dimanche» fût désormais inféodée à une tendance politique bien précise. Le précieux auteur de *l'Arrache-plume*, Georges Anex, à qui nous devons tant de critiques éclairantes sur le roman français en général et les romans romands en particulier, publiées dans ce même supplément littéraire de la *Gazette / Journal de Genève*, me fait observer que j'ai fait erreur; que les articles incriminés ont bien paru le samedi, mais non pas dans le supplément, qui relève d'un autre rédacteur (ou plus exactement rédactrice) en chef et garde toute son indépendance et son caractère a-politique. Voilà qui me ravit et me conduit à présenter mes excuses à la rédaction.

J. C.

POINT DE VUE

Promenade sous les arbres

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai un peu perdu de mon plaisir à me balader en forêt. Je scrute les arbres avec anxiété: celui-ci a l'air bien maigre, celui-là bien fatigué; voyez comme ses branches pendent, lamentables, au lieu de se redresser fièrement, tels les sapins de mon enfance! Peut-être est-ce le poids des pives qui l'alourdit ainsi? Car regardez, je n'ai jamais vu un arbre aussi chargé de fruits.

L'espoir un instant rallumé s'éteint aussitôt: n'ai-je pas entendu dire que la plante, sentant son heure dernière, se hâtait de produire en abondance de quoi se survivre? C'est évident: cet arbre va mourir, et dans un ultime effort, il se couvre de pommes pour parer à la disparition de son espèce.

Et celui-ci! il est bien mort; oui, mais ce sont les lichens qui l'ont étouffé. Ainsi je marche, d'essors en chutes, sous l'ombre menaçante des pluies acides. Vivement la neige! Mais, doute affreux: si les pluies sont acides, y a-t-il le moindre des petits espoirs pour que les neiges ne le soient pas, elles aussi? Et le blanc manteau d'apparaître comme un linceul (les clichés, eux, ne meurent pas).

Cependant on me dit, d'une voix autorisée, et sous un titre prometteur¹, qu'il faut «se garder de se charger de tous les malheurs du monde», et que «s'il faut avoir peur de quelque chose, (...) il faut craindre les excès de nos vertus, qui érodent lentement mais sûrement nos libertés». «Notre pays devient étouffant: c'est cela qui doit nous faire très, très peur», dit encore cette voix. Je respire! (si j'ose dire): il n'est pas question ici d'oxyde de carbone, mais bien des lois, qui, comme chacun sait, ne visent qu'à réduire les libertés de chacun. Le

¹ *Asphyxie*, Ph. Barraud, «Gazette de Lausanne», 31 déc. 83, 1^{er} et 2 janv. 84.

malheur veut que, quand on les laisse, ces sacrées libertés, aux automobilistes par exemple, ils prennent les rues les plus étroites et les plus fréquentées (enfants, gens âgés, handicapés) pour des circuits de Formule 1. Pour eux, à l'évidence, «liberté» signifie «vitesse», à tel point qu'il faut inventer des seuils, des chicanes, des obstacles en tous genres, pour ralentir leur course libre, les panneaux de limitation de vitesse (atteinte intolérable à leurs libertés) étant superbement ignorés (cf. *Journal AST*, janvier 84).

Or il se trouve que je ne me suis jamais sentie aussi libre que quand je fais mes 300 mètres (de dénivellation) à l'heure, peaux de phoque (synthétiques) aux skis. Je ne dépends de rien que de ma propre énergie (non polluante, peu coûteuse et renouvelable). Que dire alors des adversaires du 50 à l'heure? Qu'ils préfèrent crever sous le poids de leurs libertés? L'ennui, c'est que nous crèverons avec eux!

Parlons d'autre chose! Le groupe Amnesty International de la Côte organise, *mardi 31 janvier 1984, à 20 h. 30*, à la Salle du Conseil du château de Nyon, une *Table ouverte sur le service civil*. Le débat, dirigé par M. Jean-Philippe Rapp, journaliste à la Télévision romande, verra la participation du docteur Armand Forel, ex-conseiller national, du professeur André Biéler, ancien chargé de cours d'éthique sociale aux Facultés de théologie de Genève et Lausanne, qui défendront un service civil tel que le conçoit AI, et de M. Jacques-Simon Eggly, journaliste, conseiller national libéral, et M^e Thierry de Haller, qui exprimeront l'avis des opposants à l'initiative. Le groupe de la Côte compte sur la présence, dans la salle, d'un membre du comité de l'initiative pour un authentique service civil, et sur celle de plusieurs objecteurs de conscience. Un des rares débats contradictoires qu'il ait été possible d'organiser... faute de combattants décidés à monter en première ligne parmi les adversaires du service civil.

Catherine Dubuis

Des rapports, mais pas d'études

Le feuilleton Ollon qui, n'ayons garde de l'oublier, est crucial et significatif pour la Suisse entière, ce feuilleton donc, déjà long et corsé, s'enrichit d'un nouveau rapport. Avant d'en venir à son contenu, rappelons quelques faits. La CEDRA (coopérative pour l'entreposage des déchets radioactifs) est chargée de localiser quelques sites géologiquement aptes à accueillir un dépôt de déchets moyennement et faiblement radioactifs. Jusqu'à présent, on les a immergés dans l'océan Atlantique, mais une opposition internationale de plus en plus vive va nous faire abandonner cette pratique scandaleuse et il faudra bien conserver ces déchets sur le continent. Dans une première étape, vingt sites furent sélectionnés pas la CEDRA à partir de connaissances techniquement superficielles. Un groupe de géologues mandatés par la Confédération fit connaître son jugement en février 1983: inventaire incomplet, choix médiocre, neuf sites écartés et les autres doivent être étudiés plus en détail avant que l'on puisse valablement établir des comparaisons et pousser plus avant les études! Nous avons déjà raconté tout cela dans ces colonnes (DP n^{os} 681, 682 et 688, entre autres). Nous avons aussi déjà raconté que 10 (dix) jours après la publication de ces recommandations géologiques et officielles, la CEDRA publiait son palmarès: étaient retenus les sites d'Ollon, de Oberbauenstock et de Mesocco.

DUR MERCREDI

Le choix avait-il été joué aux dés? Pas du tout, dit la CEDRA et qui fournit pour preuve un pesant rapport (1,9 kg!) qui est la description du processus de sélection des trois sites. Le rapport est daté de décembre 1983 et il vient d'être divulgué, soit 10 (dix) mois après que le choix ait, lui, été rendu

public. Les 67 plans et dessins qui constituent le gros de ce rapport sont tous datés du même jour: le 9 novembre 1983, un mercredi où les dessinateurs de la coopérative ont dû mettre les bouchées doubles! Le choix a peut-être été opéré à partir de brouillons de documents qui furent mis au net par la suite. Dix jours pour établir les documents, dix mois pour les mettre au net... C'est possible, mais, une fois encore, il se dégage de la consultation de cette brique de papier l'impression du déjà vu, du déjà lu. Peut-être a-t-on espéré que l'épaisseur du document impressionnerait le public?

DU HAUT DE CETTE COLLINE, 130 SIÈCLES...

Nous réservant de revenir sur le cas d'Ollon (il faudra disséquer la requête de sondage parue dans la «Feuille fédérale»), prenons le cas de la colline du Montet, près de Bex, un des sites temporairement placés en seconde priorité.

Qu'apprend-on, dans ce nouveau rapport, à propos de cette colline de gypse qui était déjà dans le collimateur de la CEDRA en 1974? Il y a deux plans de situation des travaux, l'un au 1:25 000 et l'autre au 1:5000. Déjà publiés. Il y a une esquisse de coupe géologique, pas encore publiée mais connue de tous ceux qui ont eu accès aux résultats des forages de 1974. Et puis deux profils topographiques au 1:2000 précisent la position des galeries. Le tout est accompagné d'un texte de deux pages et demi, dont 33 lignes seulement sont consacrées à la géologie. Quant aux études complémentaires demandées par les géologues mandatés par la Confédération, que pouic...

Pourtant cette colline pose des problèmes intéressants et importants que n'importe qui peut comprendre. Son sommet, relativement horizontal, est en grande partie recouvert de moraines abandonnées là par un glacier qui fondit il y a environ 13 000 ans. Sous la belle forêt qui coiffe ce sommet, la surface du terrain montre de nombreux entonnoirs de quelques mètres de profondeur: ce

sont des formes bien connues des géologues, dues à la dissolution facile du gypse de la colline, exposé à l'infiltration des eaux depuis 130 siècles. Jusque-là, rien que de très normal. Mais ce qui est moins facile à expliquer, c'est que les flancs nus de la colline, dépourvus de moraine, ne montrent pas de phénomènes de dissolution. Voilà donc du gypse qui est resté ces 130 siècles sans broncher sous la pluie, sans même bénéficier de la mince protection d'une couverture morainique. De plus ces versants montrent de curieux vallonnements, difficiles à expliquer, sauf si l'on suppose que des mouvements y sont en cours. Mouvements lents, certes, mais qui auraient pu amener seulement assez récemment le gypse des versants au voisinage de la surface. Des mouvements plus rapides sont d'ailleurs en cours, tellement rapides qu'ils occasionnent des chutes de rochers, tels ceux de la semaine dernière qui mirent à mal une pisciculture.

Les mouvements lents ne sont peut-être pas certains; mais voilà un problème important pour des ouvrages censés durer plusieurs siècles et même plusieurs dizaines de siècles. Pas un mot de tout cela dans ce rapport. Et le site de Bex n'a été pris qu'à titre d'exemple: c'est pareil pour les autres.

Le choix des trois sites a bel et bien été joué aux dés... Quand les demandes formulées par les géologues mandatés par la Confédération seront-elles suivies? Compléter l'inventaire, pousser les études géologiques? Sans doute est-ce trop cher. On dit que les producteurs d'énergie sont prêts à investir dix à vingt millions de francs de propagande pour faire capoter les initiatives anti-nucléaires. Et si on se décidait à utiliser cet argent (prélevé sur nos factures d'électricité) pour tenter de résoudre le très grave problème des déchets nucléaires, plutôt qu'à le dilapider en affiches stupides?

On vit décidément dans un drôle de monde. Comment il disait, Shakespeare: une histoire dite par un idiot, écrite par un fou, ou quelque chose comme ça?